

La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial

Maître d'ouvrage

DREAL BFC

Autres partenaires

Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Le Label

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement climat.

Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.

Ce label est élaboré en 4 étapes qui marquent l'engagement dans la démarche (1), le démarrage du projet (2), l'aboutissement du quartier (3) et son évaluation (4).



L'intervention de l'AUTB

L'AUTB intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets en régions. Elle est en outre membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté.

En 2020, la commission a examiné le projet du quartier Jean Jaurès d'Imphy dans la Nièvre, en vue de sa labellisation à l'étape 2.

Cette année, l'agence a été sollicitée pour l'expertise d'un projet de réemploi d'un ancien espace industriel à Cornimont.

Petite ville de moyenne montagne, la commune de Cornimont est située au cœur du massif des Hautes Vosges. Marquée par un riche passé économique lié à l'industrie textile, la commune a dû faire face à la fin de cette activité entre 1978 et 2007 et au réemploi de ses nombreuses emprises industrielles. L'une d'entre elles, Daval-Saulcy, située dans le centre de la commune, est le lieu d'un projet majeur de reconquête de l'espace, d'insertion d'équipements et d'articulations d'espaces publics.

Cette opération réalisée en régie porte un enjeu fort de reconquête d'un espace essentiel pour répondre aux besoins en logements et en équipements et construire un quartier ouvert qui réorganise les liaisons urbaines.

La collectivité s'est appuyée sur la démarche ÉcoQuartier et ses quatre piliers pour élaborer une couture urbaine qui répond aux attentes de la collectivité et de ses habitants.

La position centrale du projet, la pérennité de l'engagement de la collectivité, l'inclusion du quartier dans son contexte naturel et urbain, font de cet écoquartier un atout pour la commune.